

ÉCONOMIE • MÉDIAS

« Le Canard enchaîné » visé par une plainte pour abus de biens sociaux et recel d'abus de biens sociaux

Selon un journaliste de l'hebdomadaire satirique, la compagne d'un des dessinateurs historiques du journal aurait bénéficié d'un emploi fictif pendant environ vingt ans.

Par Aude Dassonville

Publié le 26 août 2022 à 19h34 - Mis à jour le 29 août 2022 à 09h34 • Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



A Paris, en février 2017. CHRISTOPHE ARCHAMBAULT / AFP

Le Canard enchaîné a-t-il rémunéré l'épouse de l'un de ses anciens dessinateurs sans que celle-ci fournisse de travail effectif ? C'est ce que cherchent à déterminer les enquêteurs de la section F2 du parquet de Paris (les affaires économiques, financières et commerciales) qui ont entrepris, cet été, d'auditionner des salariés du 173, rue Saint-Honoré (Paris 1^{er}), siège de l'hebdomadaire satirique.

Une plainte contre X a été déposée le 10 mai pour abus de biens sociaux et recel d'abus de biens

sociaux par Christophe Nobili, journaliste au *Canard* depuis une quinzaine d'années. Selon nos informations, le rédacteur aurait des raisons de penser que la compagne d'un des dessinateurs historiques du journal, qui en fut longtemps administrateur, aurait bénéficié d'un emploi fictif pendant environ vingt ans.

Lire aussi : [Au « Canard enchaîné », une cellule syndicale jette un pavé dans la mare](#)

« La plainte ne vise pas le journal, mais un système qui a été mis en place par deux ou trois personnes, et sur lequel d'autres ont peut-être fermé les yeux », explique l'avocat de Christophe Nobili, Pierre-Olivier Lambert, assisté de M^e Maria Cornaz Bassoli. Interrogé, au cours de l'hiver 2021, par Christophe Nobili, le directeur général délégué et directeur de la publication, Nicolas Brimo, n'aurait pas apporté de réponse satisfaisante aux yeux du journaliste, ce qui l'a conduit à engager une procédure en son nom propre, détaille M^e Pierre-Olivier Lambert.

Si les faits devaient être établis, ce seraient environ 3 millions d'euros qui auraient été indûment versés à la bénéficiaire au moins jusqu'en 2020, date à laquelle elle aurait accédé à la retraite, estime l'avocat. L'entreprise ne versant pas de dividendes à ses actionnaires, le préjudice, s'il existait, serait essentiellement moral.

Tensions internes depuis plusieurs mois

Contacté par *Le Monde*, Nicolas Brimo répond : « Je n'ai été ni convoqué ni entendu au sujet d'une plainte dont je ne connais ni la date ni l'objet. » A toutes fins utiles, il rappelle également qu'« une enquête préliminaire peut se terminer du jour au lendemain », faute de raisons de suspecter des faits délictueux. Car, même s'ils ne sont pas nommés, ce sont bien Michel Gaillard, président de la SAS Les Editions Maréchal-Le Canard enchaîné, et Nicolas Brimo que la plainte vise au premier chef. Le premier, 78 ans, est membre du conseil d'administration depuis 1976 ; il a été nommé directeur en 1992, avant d'accéder à la présidence en 2017. C'est à cette même date que le second, 71 ans, administrateur délégué depuis 1991, est devenu directeur de la publication.

Pour sa part, Christophe Nobili ne s'exprime pas. Même si son statut de journaliste ainsi que son titre de délégué syndical sont censés sécuriser son emploi, il s'est placé sous le statut de lanceur d'alerte. Instauré par la loi dite « Sapin II », en 2016, et amélioré par la loi du 21 mars 2022, celui-ci s'applique à tout salarié « qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un risque grave pour la santé publique ou l'environnement dans l'entreprise ». Le salarié lanceur d'alerte est tenu de respecter certaines obligations, notamment de confidentialité. A l'inverse, il ne peut pas être inquiété s'il cause un préjudice de bonne foi, et il n'est pas non plus possible de lui reprocher d'avoir en sa possession les documents qui prouvent les faits qu'il dénonce, s'il les a obtenus de manière légale.

Lire aussi | [« Le Canard enchaîné », un siècle d'irrévérence](#)

Soucieuse de préparer l'avenir d'un journal – ses développements numériques, l'arrivée de nouveaux journalistes... – miné par les tensions depuis plusieurs mois, la rédaction s'est dotée d'une cellule syndicale à l'initiative du journaliste, devenu délégué syndical (SNJ-CGT) en mai. La nomination, avant l'été, d'une corédactrice en chef adjointe, Isabelle Barré, a alors été perçue comme un gage d'évolution. Selon nos informations, elle a cependant démissionné cette semaine de cette fonction d'encadrement.

Privilège abonnés

NEWSLETTER « LA LETTRE ÉCO »

Le regard du Monde sur l'actualité économique du jour.

[S'inscrire](#)

Craintes des éventuelles conséquences de la plainte

Enfin, le départ d'André Escaro du conseil d'administration acté lors de l'assemblée générale des actionnaires du 22 juin a ouvert la voie à un renouvellement des générations, avec la nomination d'Odile Benyahia-Kouider et d'Hervé Liffra. Les deux journalistes y ont rejoint les rédacteurs en chef Erik Emptaz et Jean-François Julliard, ainsi que Michel Gaillard et Nicolas Brimo. Chaque année, cette instance nomme, ou reconduit dans ses fonctions, le directeur de la publication.

« Le Canard enchaîné » a assis sa notoriété en mettant au jour maints scandales et turpitudes. A commencer par l'affaire des emplois fictifs du RPR

En interne, où l'on tient viscéralement à l'intégrité et à la respectabilité du journal, la nouvelle, tombée au début de l'été, a provoqué un vif émoi. Faute de certitudes, l'équipe redoute les conséquences éventuelles à venir de la plainte, que Christophe Nobili a déposée « *en parfaite cohérence avec ce que sont les valeurs du journal* », insiste son conseil.

Journal satirique d'investigation, *Le Canard enchaîné* a assis sa notoriété en mettant au jour maints scandales et turpitudes. A commencer par l'affaire des emplois fictifs du RPR abrités par la mairie de Paris entre 1986 et 1996, qui avait valu à Jacques Chirac d'être condamné. Plus récemment, en 2017, l'hebdomadaire a révélé, sous les plumes d'Isabelle Barré, Christophe Nobili et Hervé Liffra, l'emploi fictif de Penelope Fillon auprès de son mari, François Fillon, lorsqu'il était député. Les révélations du *Canard* avaient obéré la campagne pour l'Elysée de l'ancien premier ministre.

Aude Dassonville